

Cours de langues modernes 1er degré

DOCUMENT D'INTENTIONS PEDAGOGIQUES

1. FINALITES

- ✓ développer chez les élèves les quatre aptitudes: savoir lire, savoir écouter, savoir écrire et savoir parler.
- ✓ promouvoir l'apprentissage progressif de l'autonomie face à des situations de vie courante : ceci se fera sur base de supports adaptés à l'apprentissage dans un premier temps et de documents authentiques au fil des progrès réalisés.
- ✓ aider les élèves à s'ouvrir à la différence des cultures.
- ✓ développer chez les élèves le plaisir de l'apprentissage des langues dans une société multilingue.

2. COMPETENCES

- ✓ expression orale: l'élève sera capable de tenir une conversation, poser et répondre à des questions, donner son avis, réagir, donner ses sentiments, raconter une histoire et s'exprimer de manière compréhensible en veillant à ce que le contenu de son message soit adéquat.
- ✓ expression écrite: l'élève sera capable de rédiger un texte en rapport avec les thèmes vus dans une histoire, un roman, un film... après l'avoir lu/vu en classe/à domicile ; écrire une lettre informelle, un mail, un dialogue, un texte narratif, un bulletin d'informations, une anecdote en rapport avec les thèmes vus en classe.
- ✓ compréhension à l'audition: l'élève sera capable de comprendre des messages divers issus d'un matériel adapté à l'apprentissage au deuxième degré et/ou authentiques au troisième degré, tels que des dialogues, interviews, messages enregistrés, extraits d'émission,... de contenus variés (informatif, narratif, publicités, actualités connues, films, chansons,...). Il devra pouvoir remplir un texte lacunaire en langue cible (pas dans le cas d'une évaluation certificative), raconter ces messages, répondre à des questions, relever et corriger les affirmations erronées: tout cela en français.
- ✓ compréhension à la lecture: l'élève sera capable de comprendre un message écrit cohérent et logique, de relever des informations pertinentes dans un texte écrit afin de prouver sa bonne compréhension globale et/ou détaillée du message en français. Ce message (matériel sélectionné pour l'apprentissage au deuxième degré et/ou documents authentiques au troisième degré) sera en rapport avec son âge, son environnement, sa culture, ses intérêts et son expérience de la vie courante et/ou ceux de personnes dont il étudie la langue.

3. MODALITES D'EVALUATIONS

EVALUATION :

- ✓ travaux en classe et à domicile.
- ✓ tests formatifs visant l'apprentissage régulier et l'acquisition des savoirs indispensables

à la réussite des 4 compétences.

- ✓ évaluation certificative dans 3 compétences en décembre (pas d'épreuve orale) et dans 4 compétences en juin : les compréhensions à la lecture et à l'audition seront organisées dans les deux semaines précédant le début de la session. L'écrit et l'oral auront lieu en session.

Dans le cadre de *l'expression orale*, la prononciation, l'intonation, la correction de la langue, le rythme et l'aisance seront pris en compte dans l'évaluation de la production. L'élève disposera d'un temps de réflexion et de préparation en situation de certification.

Dans le cadre de *l'expression écrite*, la structure du texte, la cohérence, l'utilisation des savoirs acquis pendant les cours et le respect des consignes seront pris en compte dans l'évaluation de la production.

CRITERES DE REUSSITE :

La pondération est de 30% pour l'oral, 30 % pour l'audition, 20% pour l'écrit et 20% pour la lecture, pour un total de 100 points. Ceci, sous réserve de modification.

L'élève réussit son année en juin lorsqu'il a obtenu un total de 50 % à la globalisation.

4. DIVERS

Organisation de la remédiation

La remédiation est permanente, au quotidien, par brassage continu des éléments d'apprentissage, ceci dans les quatre aptitudes.

- ✓ l'élève en difficulté sera acteur de sa remédiation: il remettra des préparations, corrigera ses travaux, fera des exercices supplémentaires, ... le professeur peut le guider dans ses démarches. Rappelons que la remise régulière de préparations écrites constitue elle aussi une forme de remédiation.
- ✓ l'élève en difficulté assistera au cours de remédiation lorsqu'il y est invité ou de son propre chef.
- ✓ en cas de difficultés ou d'échec, l'élève sera amené à s'exprimer sur ce qu'il a mis en place pour s'améliorer.

Attitude et comportements attendus de l'élève

- ✓ le règlement d'ordre intérieur est d'application en classe !
- ✓ ponctualité et soin sont exigés lors de la remise des différents travaux.
- ✓ il est indispensable de participer activement, d'être attentif, d'avoir son cours en ordre et de disposer de son propre matériel.
- ✓ il est vivement recommandé de s'exprimer en langue cible.

Signature de l'élève :

Signature d'un parent :